

Nouméa, le 5 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PELOTON MOTORISÉ DE KONE

Issu d'une volonté forte de lutter contre l'insécurité routière, le peloton motorisé de Koné a été créé le 1^{er} octobre 2018. Il s'inscrit dans la mesure n° 33 de la stratégie de lutte contre la délinquance qui fixe à 20% du temps opérationnel des forces de l'ordre consacré à la police de la route.

Le peloton motorisé de Koné est composé de six gendarmes dont 4 motocyclistes. Entièrement dédiée aux missions de police de la route (prévention des comportements à risques, activité de contrôle radar et de répression), son action permet d'offrir une réponse adaptée à la croissance démographique du territoire et à la forte mortalité routière qui y sévit.

Le peloton motorisé dispose de :

- 3 motos Yamaha MT09
- 3 véhicules, dont un dit « CSA » de contrôle et sanction automatisé
- 6 éthylotests
- 2 éthylomètres
- 1 Prolaser (mesure de la vitesse)
- 1 herse

Depuis sa création, le peloton motorisé a notamment permis la saisie d'un véhicule, suite à un grand excès de vitesse de 237 km/heure.

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr